



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Respect des protocoles de suivi post cancer du sein

Question écrite n° 9758

Texte de la question

Mme Marine Hamelet attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la prise en charge des patientes en rémission d'un cancer du sein et relevant d'un protocole de suivi bien particulier. Dans son département, Mme le député a été saisie par plusieurs patientes ayant eu un cancer du sein triple négatif avec une mutation génétique avérée. Ces patientes relèvent d'un dispositif de suivi spécifique et à vie, déterminé par des généticiens en fonction des résultats des recherches génétiques. Ce suivi comprend notamment des examens d'imagerie réguliers (scanner, IRM, échographie) tous les trois, six ou douze mois, prescrits par des médecins spécialistes dans ces pathologies. Or il apparaît que dans certains établissements de santé, notamment dans le Tarn-et-Garonne, la prescription de ces examens est remise en cause. Des patientes se voient refuser un rendez-vous pour l'examen prescrit, les établissements leur indiquant qu'elles choisissent elles-mêmes le type d'imagerie à réaliser, en contradiction avec le protocole médical initialement établi. Ces pratiques conduisent à remettre en question le diagnostic des spécialistes référents et à fragiliser le parcours de soins. De plus, ces refus sont vécus comme un véritable obstacle par les patientes, certaines risquant d'abandonner un suivi pourtant indispensable à la prévention et à la récidive. Aussi, elle lui demande de clarifier la distinction entre les protocoles de dépistage national et les suivis particuliers établis par les spécialistes et de garantir que les prescriptions de suivi personnalisé soient respectées et mises en œuvre par les établissements de santé, afin d'assurer la continuité et la sécurité du parcours de soin des patientes concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Hamelet](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9758

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2025](#), page 7949